



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

(59^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

3^e séance du mardi 26 mai 1987

SOMMAIRE

PRÉSIDENTENCE DE M. ANDRÉ BILLARDON

1. **Fixation de l'ordre du jour** (p. 1685).

2. **Explications de vote et vote sur une motion de censure** (p. 1685).

M. André Rossinot, ministre chargé des relations avec le Parlement.

Explications de vote :

MM. Jean Auroux,
René Béguet,
Bruno Gollnisch, Jean Ueberschlag,
M^{me} Colette Gœuriot,
M. Daniel Coiin.

Scrutin public à la tribune.

Suspension et reprise de la séance (p. 1694)

Proclamation du résultat du scrutin.

La motion de censure n'est pas adoptée.

3. **Durée et aménagement du temps de travail** (p. 1694).

En conséquence, est considéré comme adopté, en première lecture, le projet de loi, rejeté par le Sénat, après déclaration d'urgence, relatif à la durée et à l'aménagement du temps de travail, dans le texte qui été inséré en annexe au compte rendu de la première séance du mercredi 20 mai 1987.

4. **Dépôt de rapports** (p. 1695).

5. **Dépôt du 8^e rapport du comité du contentieux fiscal, douanier et des changes** (p. 1695).

6. **Dépôt d'une proposition de loi adoptée par le Sénat** (p. 1695).

7. **Ordre du jour** (p. 1695).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ BILLARDON,
vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au mardi 9 juin 1987 inclus a été ainsi fixé en conférence des présidents :

Ce soir :

Explications de vote et vote sur la motion de censure présentée par M. Joxe et quatre-vingt-deux membres de l'Assemblée.

Mercredi 27 mai, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et à vingt et une heures trente :

Suite du projet, adopté par le Sénat, sur la fonction publique territoriale, cette discussion devant être menée jusqu'à son terme.

Mardi 2 juin, à seize heures et à vingt et une heures trente :

Discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, du projet sur l'épargne.

Projet sur les procédures fiscales et douanières.

Mercredi 3 juin, à neuf heures trente :

Suite du projet sur les procédures fiscales et douanières.

Mercredi 3 juin, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et à vingt et une heures trente :

Suite de l'ordre du jour du matin ;

Proposition, adoptée par le Sénat, sur la ville de Marseille.

Jeudi 4 juin, à quinze heures et à vingt et une heures trente :

Projet portant diverses mesures d'ordre social.

Vendredi 5 juin, à neuf heures trente :

Questions orales sans débat.

Vendredi 5 juin, à quinze heures et à vingt et une heures trente :

Suite du projet portant diverses mesures d'ordre social.

Mardi 9 juin, à seize heures et à vingt et une heures trente :

Suite du projet portant diverses mesures d'ordre social ;

Projet sur le régime d'assurance vieillesse applicable à Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture :

Du projet sur l'aménagement du temps de travail ;

Du projet sur l'emploi des handicapés ;

Du projet sur les établissements d'hospitalisation.

2

EXPLICATIONS DE VOTE ET VOTE SUR UNE MOTION DE CENSURE

M. le président. L'ordre du jour appelle les explications de vote et le vote sur la motion de censure déposée, en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, par M. Joxe et quatre-vingt-deux membres de l'Assemblée (1).

Je rappelle qu'aux termes de l'article 154, alinéa 4 du règlement, la parole peut être accordée, pour une explication de vote d'une durée de quinze minutes, à l'orateur désigné par chaque groupe, et d'une durée de cinq minutes aux autres orateurs.

La parole est à M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.

M. André Rossinot, ministre chargé des relations avec le Parlement. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je vous prie de bien vouloir excuser M. le Premier ministre, qui est retenu à Matignon par une réunion de comité restreint. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Auroux. Ça va mal, semble-t-il !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Ça va mal !

M. Gérard Collomb. Nos arguments portent !

M. le président. La parole est à M. Jean Auroux.

M. Jean Auroux. Nous prenons acte, monsieur le ministre chargé des relations avec le Parlement, des excuses de M. le Premier ministre, mais nous regrettons néanmoins que, sur un texte de cette importance, le Gouvernement ne soit pas plus largement - je ne dis pas mieux - représenté. J'observe aussi que les socialistes sont, une fois encore, les premiers sur ces bancs à défendre les travailleurs et leurs droits. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Jean Glard. Les communistes également sont nombreux !

M. Paul Mercier. Vos propos sont déplacés !

M. Jean Ueberschiag. Ça commence bien !

M. le président. Ecoutez M. Auroux, mes chers collègues.

M. Jean Auroux. Monsieur le ministre, même si cette motion de censure ne recueille pas une majorité de suffrages, elle n'en constitue pas moins un nouvel échec pour le Gouvernement et pour la majorité parlementaire qui le soutient.

M. Gérard Collomb. C'est vrai !

(1) La présente motion de censure est appuyée par les quatre-vingt-deux signatures suivantes :

MM. Jospin, Balligand, Bapt, Bartolone, Beaufila, Bèche, Belorgey, Bérégovoy, Louis Besson, Billardon, Bockel, Bonrepaux, Boucheron (Ille-et-Vilaine), Carraz, Chanfrault, Chevallier, Clerf, Coffineau, Collomb, Mme Cresson, MM. Darinot, Delebarre, Deledde, Derosier, Destrade, Dhaille, Douyère, Drouin, Jean-Paul Durieux, Durupt, Evin, Fiszbin, Fleury, Mme Frachon, MM. Giovannelli, Gourmelon, Goux, Guyard, Edmond Hervé, Labarrère, Lacombe, Mme Lalumière, MM. Jérôme Lambert, Laurasergues, Le Bail, Le Déaut, Le Foll, Le Garrec, André Ledran, Loncle, Mahéas, Malandain, Marchand, Mauroy, Menga, Mermaz, Mexandeau, Jean-Pierre Michel, Moulinet, Mmes Neiertz, Nevoux, Osselin, MM. Pistre, Portheault, Puaud, Ravassard, Alain Richard, Rodet, Roger-Machart, Mme Roudy, MM. Sanmarco, Santrot, Sapin, Schwartzberg, Souchon, Mme Soum, M. Strauss-Kahn, Mmes Sublet, Toutain, MM. Gérard Welzer, Ortet et Colonna.

M. Jean Auroux. Un échec, tout d'abord dans vos relations avec le Parlement, dont le rôle législatif s'atrophie de jour en jour, à grand renfort de 49-3 et d'ordonnances,...

M. Yvon Briant. C'est vrai !

M. Jean Auroux. ... procédures d'exception que vous avez presque rendues quotidiennes.

M. Gérard Collomb. Très bien !

M. Jean-Pierre Delalande. Il est du Midi !

M. Jean Auroux. Je me demande, chers collègues de la majorité...

M. Gérard Collomb. Il n'y en a que quelques-uns !

M. Jean Auroux. ... - je m'adresse à ceux qui sont encore parmi nous - quelles explications peut bien donner un député R.P.R. ou U.D.F. de base dans sa circonscription, devant ses électeurs, sur la réalité et l'efficacité de son rôle personnel de parlementaire.

M. Henri Cuq. Ne vous tracassez pas pour nous !

M. Jean Auroux. La maigreur de la majorité aurait dû conduire le Gouvernement et le Premier ministre à une plus large pratique parlementaire, ...

M. Gérard Collomb. Très bien !

M. Jean Auroux. ... à une plus grande ouverture aux propositions de l'opposition et à un déroulement normal de nos débats.

A cet égard, je suis personnellement fondé à dénoncer la mauvaise foi de M. Chirac, de quelques-uns de ses ministres et de certains députés de la majorité. (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)...

M. Henri Cuq. Vous ne savez pas de quoi vous parlez !

M. Jean Auroux. ... qui osent accuser les socialistes d'obstruction...

M. Jean-Pierre Delalande. C'est exact !

M. Jean Auroux. ... alors que ceux-ci défendent avec conviction les droits des travailleurs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.* - *Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Faut-il rappeler à MM. Séguin, Millon, Noir,...

M. Jean Ueberschlag. Les bons apôtres !

M. Jean Auroux. ... Madelin, Toubon, d'Aubert et à quelques autres...

M. René Béguet. Les meilleurs !

M. Jean Auroux. ... toutes leurs petites et grandes manœuvres de retardement, d'obstruction et de blocage...

M. Germain Gengenwin. Le blocage, c'est vous !

M. Jean Auroux. ... lors de l'examen des textes sur les nouveaux droits des travailleurs en 1982 ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gérard Collomb. Excellent rappel !

M. Jean Auroux. En fait, ce que l'histoire retiendra de ces derniers mois, c'est le recul de la démocratie dans notre vie publique (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) alors même que le Président de la République, dans le respect scrupuleux de la Constitution et dans le souci exclusif de l'intérêt et du rassemblement de la nation tout entière, donne aux Français l'exemple même du civisme...

M. Gérard Collomb. Parfait !

M. Jean Auroux. ... et avait créé les conditions d'une vie démocratique nouvelle pour le pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Echec dans vos relations avec le Parlement, échec aussi dans vos relations avec les partenaires sociaux.

Des organisations syndicales méprisées.

M. Gérard Collomb. Très bien !

M. Jean Auroux. Une partie grandissante du patronat qui s'interroge...

M. Gérard Collomb. C'est vrai !

M. Jean Auroux. ... et s'inquiète devant la priorité donnée à la Bourse plutôt qu'à l'entreprise.

M. Gérard Collomb. Très bien !

M. Jean Auroux. Nous ne voyons aucun effort du Gouvernement pour favoriser l'investissement social ou l'investissement matériel. La politique contractuelle, durement malmenée par le « remboursement électoral » qui vous a conduits à imposer la suppression de l'autorisation administrative de licenciement, est aujourd'hui au point mort...

M. Jean-Pierre Delalande. Qu'est-ce que ça veut dire ?

M. Jean Auroux. ... et je ne suis pas sûr que le Gouvernement soit bien conscient de cette réalité sociale grave alors que les différentes composantes du pays doivent gérer collectivement des mutations lourdes.

Mme Christiane Papon. Soyez sérieux !

M. Jean Auroux. Madame le député, je crois être sérieux...

Mme Christiane Papon. Non !

M. Jean Auroux. ... et ceux qui me connaissent en sont parfaitement convaincus, y compris les chefs d'entreprise ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Yvon Briant. Ce sont des applaudissements de compassion !

M. le président. Monsieur Auroux, ne vous laissez pas distraire. Poursuivez !

M. Jean Auroux. Je trouve un peu terne, ce soir, monsieur Briant !

M. Yvon Briant. C'est fort !

M. Jean Ueberschlag. C'est très bon !

M. Michel Sapin. M. Briant est seul. Laissez-le seul, monsieur Auroux !

M. le président. Mes chers collègues, laissez l'orateur poursuivre.

M. Jean Auroux. Je disais que la politique contractuelle est au point mort et j'appelle votre attention sur ce point, mes chers collègues. Au demeurant, que laisser à négocier aux partenaires, sinon les fragiles garde-fous d'une régression sociale sans précédent ?

M. Gérard Collomb. Tout à fait !

M. Jean Auroux. En France comme à l'étranger, les entreprises performantes sont celles qui ont remplacé le capitalisme par le dialogue social, la négociation et les contrats équilibrés et dynamiques entre les partenaires.

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. C'est notre politique !

M. Jean Auroux. Quant à vous, loi après loi, ordonnance après ordonnance, circulaire après circulaire, vous vous acharnez à détruire cet équilibre, ce consensus en faveur de l'entreprise tout entière que nous avions réussi à établir et qui nous avait rendu - ne l'oublions jamais ! - la paix sociale, sans que pour autant, avec tous ces sacrifices, soient obtenus les résultats économiques promis...

M. Gérard Collomb. Au contraire !

M. Jean Auroux. ... et les créations d'emplois dont vous avez si souvent parlé.

Ainsi, semaine après semaine, vous avez engagé la remise en cause unilatérale du code du travail sans même rechercher si, au-delà de certaines rigidités salariales que nous acceptons de reconnaître, il ne faudrait pas également remettre en cause certaines rigidités patronales qui m'apparaissent largement aussi pesantes.

Mais ce gouvernement va plus loin et s'engage désormais dans la déréglementation des entreprises elles-mêmes.

Je me permets, mes chers collègues, d'appeler l'attention sur un aspect de la politique de M. Séguin qui ne doit pas être occulté par notre débat, centré sur l'aménagement du temps de travail, et qui aura toutes les conséquences négatives que nous avons déjà dénoncées à de nombreuses reprises.

Je voudrais, ce soir, citer quelques extraits de la circulaire de M. Séguin, en date du 3 mai 1987, adressée aux préfets et relative aux associations intermédiaires.

M. Henri Cuq. Vous avez de bonnes lectures !

M. Jean Auroux. Ces nouvelles structures, destinées à s'occuper des chômeurs de longue durée, présentent certaines caractéristiques qui méritent d'être davantage connues de vous-mêmes, mes chers collègues, de l'opinion publique et de la presse. Je tiens ce document à votre disposition.

M. Gérard Collomb. C'est le musée de l'horreur de M. Pasqua ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Auroux. Vous anticipez sur ma conclusion, monsieur Collomb !

M. Jean-Pierre Delalande. Ne faites pas d'obstruction, mes chers collègues !

M. Jean Auroux. « Les associations intermédiaires sont soumises à la taxe sur les salaires, mais échappent à la T.V.A., à l'impôt sur les sociétés, à la taxe professionnelle et à la taxe d'apprentissage... »

M. Henri Cuq. Qu'est-ce qui vous gêne là-dedans ?

M. Jean Auroux. ... Si l'activité est inférieure à deux cents heures pour l'intéressé, par trimestre, ne sont pas dues les cotisations patronales et salariales d'assurance maladie, de maternité, d'invalidité et décès, d'assurance vieillesse et veuvage, ainsi que d'allocations familiales. N'ont pas à être versés non plus le versement transport et la contribution au fonds national d'aide au logement (...). Un contrat de mise à disposition doit être conclu entre l'association intermédiaire » - c'est une nouvelle variété inventée par le Gouvernement...

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Pour s'occuper des chômeurs de longue durée !

M. Jean Auroux. Je vous prie de bien vouloir me laisser terminer, monsieur Rossinot. Vous me répondrez ensuite si vous le désirez.

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Vous êtes bien bon !

M. Jean Auroux. Je poursuis ma lecture de cette fameuse circulaire : « Un contrat de mise à disposition doit être conclu entre l'association intermédiaire et l'utilisateur, son client. Rien n'interdit à l'association intermédiaire de rédiger un contrat de mise à disposition globale pour un groupe de salariés (...) Lorsque l'utilisateur de ces mises à disposition est une entreprise, le contrat de mise à disposition peut rappeler que les salariés mis à disposition ont accès aux moyens de transports collectifs et aux moyens de restauration au même titre que les salariés de cette entreprise. »

Je crois que l'arbre de l'aménagement du temps de travail ne doit pas cacher la forêt des mesures réglementaires prises par ailleurs, qui sont en train de déstructurer le code du travail et de déstabiliser la vie des entreprises. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Henri Cuq. On n'y comprend rien !

M. Jean-Pierre Delalande. Vous n'êtes pas très clair !

M. Jean Auroux. M. Chirac, M. Séguin et le Gouvernement ont-ils mesuré les conséquences de telles dispositions sur la vie des entreprises françaises, et notamment des entreprises artisanales ?

M. Henri Cuq. Pendant les cinq ans où vous avez été au pouvoir, 700 000 emplois ont été supprimés !

M. Jean Auroux. Selon les chiffres de M. Séguin, nous avons eu à déplorer, sans obtenir l'aide massive de l'ensemble du patronat, 600 000 suppressions d'emplois en cinq ans. M. Séguin en a annoncé 350 000 en un an. Il faudrait donc mieux que vous soyez prudents ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et de l'U.D.F.*)

M. Henri Cuq. Vous racontez n'importe quoi !

M. Jean Ueberachlag. C'est regrettable pour un ancien ministre !

M. le président. Mes chers collègues, faites preuve de tolérance ! Poursuivez, monsieur Auroux.

M. Jean Auroux. Monsieur le président, je suis heureux que vous rappeliez aux députés de la majorité, qui ne sont guère nombreux, les recommandations que M. le Premier ministre a faites hier.

M. le président. Monsieur Auroux, vous êtes le seul à avoir la parole !

M. Jean Ueberachlag. Il fait preuve de mauvaise foi !

M. Jean Auroux. Il est facile de pousser des cris dans l'hémicycle mais que va-t-il se passer sur le terrain, dans vos circonscriptions ? Y aura-t-il encore des embauches normales ou va-t-on assister à des milliers de mises à disposition ?

Autre question : que va devenir l'artisanat directement concurrencé par les associations qui seront en fait des entreprises de services ne payant aucune espèce de charges sociales ?

M. Guy Drut. Il y en a une à Meaux. Elle est socialiste.

M. Jean Auroux. Que vont devenir les associations existantes de services de proximité : aides ménagères, aides à domicile, travailleuses familiales, lesquelles paient normalement leurs charges sociales et ne supporteront pas longtemps cette concurrence ? Une fois encore, on va assister à un transfert d'emplois.

En ce qui concerne les emplois à domicile, je voudrais vous soumettre un calcul, monsieur le ministre : une aide ménagère confirmée bénéficiant de la couverture d'une convention collective touche actuellement 24,27 francs de l'heure après dix ou quinze ans de service dans une association d'aide à domicile.

M. Eric Roulet. Ce n'est pas le sujet !

M. Jean Auroux. Avec le système de M. Séguin, une personne qui n'a aucune qualification et qui passera par une telle association n'acquittant par ailleurs aucune charge sociale parviendra à toucher 26,41 francs, soit deux francs de plus.

M. Gérard Collomb. C'est honteux !

M. Jean Auroux. Messieurs les députés de la majorité, allez donc expliquer cela à vos travailleuses familiales, à vos aides ménagères, à vos aides à domicile, si vous comprenez encore un peu ce que veut dire le droit du travail ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gérard Collomb. Ils sont en train de s'enfermer !

Un député du groupe socialiste. C'est la débâcle !

M. Jean Auroux. Est-on par ailleurs assuré que le budget de l'Etat va compenser immédiatement et intégralement celui de la sécurité sociale, auquel le Gouvernement se dit si attaché et pour lequel nous ne sommes pas sûrs du tout que les crédits soient prévus pour compenser ces exonérations que l'on voit se multiplier à longueur de circulaires et de décrets ministériels ?

Un député du groupe socialiste. C'est la pagaille !

M. Gérard Collomb. Quelle incapacité !

M. Jean Auroux. Il faudra clarifier un certain nombre de choses !

Effectivement, c'est bien le sentiment d'incohérence, de pagaille et d'expédients qui semble déterminer votre action et, si j'ai appelé l'attention sur cette circulaire qui vient d'être publiée, c'est parce que je pense qu'il faut que nous soyons conscients de ce qui est en train de se passer en profondeur dans ce pays, au-delà même des débats parfois un peu formels de l'Assemblée nationale.

Sur le plan économique et social, la question que l'on peut raisonnablement se poser est la suivante, monsieur le ministre, vous qui représentez M. Chirac retenu par des obligations considérables : où conduisez-vous notre pays ainsi,...

M. Michel Delebarre. A la dérive !

M. Jean Auroux. ... sans politique industrielle, sans projet, sans ambition et sans justice ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gérard Collomb. Ils brûlent les meubles. Ce sont des Bernard Palissy, moins le talent !

M. Jean Ueberachlag. Ce n'était pas la peine que M. Chirac vienne pour écouter ce galimatias !

M. Jean Auroux. Ce n'est qu'un mot, monsieur Ueberachlag. J'aimerais mieux que vous interveniez pour essayer de me répondre sur le fond. Lancer un cri dans l'Assemblée n'a jamais fait avancer un débat. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Ueberschlag. Dites-le à vos collègues !

M. le président. Laissez conclure M. Auroux !

Mme Paulette Nevoux. C'est la nuit des morts-vivants !

M. Jean Auroux. Echéec donc dans vos relations avec le Parlement et atrophie de la vie démocratique dans notre pays ! Echéec dans les relations sociales, qui sont pourtant un des éléments fondamentaux de la compétitivité des entreprises ! Permettez-moi de rappeler encore une fois que, lorsque j'ai eu l'honneur de préparer des textes à caractère social, les deux pays qui m'envoyèrent une délégation de leurs meilleurs chefs d'entreprise furent la République fédérale d'Allemagne et le Japon. Je peux vous dire que ces deux pays ont intégré les relations sociales comme un élément de compétitivité, alors que vous, vous les évacuez systématiquement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Monsieur Auroux, il faut conclure !

M. Jean Auroux. Monsieur le président, je vais conclure puisque vous m'y invitez... *(Non ! non ! encore ! sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Laissez conclure M. Auroux !

M. Jean Auroux. Je dirai simplement un mot sur la sanction d'un échec économique que plus personne ne conteste aujourd'hui.

M. Gilbert Bonnemaïson. Les responsables de la faillite, ce sont eux !

M. Jean Auroux. Mon collègue et ami Gérard Collomb a été suffisamment explicite et pertinent dans son intervention tout à l'heure *(C'est vrai ! sur plusieurs bancs du groupe socialiste)*, comme les grands organismes d'analyse et de prévision économiques, pour qu'à votre demande, monsieur le président, je ne revienne pas sur une sombre réalité...

M. Michel Delebarre. C'est dommage !

M. Jean Auroux. ...qui détruit cette curieuse légende selon laquelle un gouvernement de droite obtiendrait de meilleurs résultats économiques qu'un gouvernement de gauche. *(C'est faux ! sur les bancs du groupe socialiste.)* Vous faites la démonstration inverse et je vous en remercie ! *(Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Gilbert Bonnemaïson. La faillite, les voici !

M. Jean Auroux. Pour conclure, je me bornerai à dire que nous, socialistes, ne pouvons pas accorder notre confiance à un gouvernement médiocre...

M. Eric Raoult. C'est vous qui êtes médiocre !

M. Jean Auroux. ... d'expédients, d'injustice et d'inefficacité.

M. Jean Ueberschlag. Croyez-vous à ce que vous dites ?

Plusieurs députés du groupe socialiste. Oui !

M. Jean Auroux. Monsieur Ueberschlag, je prends suffisamment mes responsabilités...

M. le président. Monsieur Auroux, n'engagez pas de dialogue. Votre temps de parole est écoulé. Ne vous laissez pas interrompre.

M. Eric Raoult. Si M. Auroux croyait à ce qu'il dit, il ne serait pas socialiste.

M. Jean Auroux. Nous qui avons été quelques-uns à gouverner ce pays pendant cinq ans, nous avons le sentiment que nous l'avons laissé dans un meilleur état que celui où nous l'avons trouvé et que celui où vous le laisserez à ceux qui vous succéderont.

Sur le plan économique et sur le plan social, si vous écoutiez un peu les forces vives de ce pays, qu'elles soient syndicales ou patronales ou qu'il s'agisse des élus locaux, vous sauriez qu'elles ne partagent pas un enthousiasme qui est de façade. Tout à l'heure devant M. Chirac, j'ai bien vu que vous n'aviez guère le cœur à applaudir. *(Vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. René Béguet.

M. René Béguet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, déposer une motion de censure est un acte important et solennel de la vie parlementaire.

M. Gérard Collomb. C'est vrai !

M. Philippe Bassinet. Où est le Premier ministre ?

M. René Béguet. Il convient donc de se pencher avec beaucoup de sérieux et d'attention sur les motifs qui poussent ainsi l'opposition à utiliser ce moyen extrême qu'est la censure.

On nous dit tout d'abord que le projet de loi sur l'aménagement du temps de travail fait peser des menaces graves sur l'emploi et sur les salariés.

M. Gilbert Bonnemaïson. C'est une catastrophe !

M. René Béguet. Pourquoi les socialistes veulent-ils refuser aux partenaires sociaux, dans leurs entreprises respectives, dans leurs établissements, de discuter et de décider de la meilleure manière d'aménager leur temps et leurs conditions de travail ? *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Pierre Delalande. Bonne question !

M. Eric Raoult. Ce sont des marxistes !

M. René Béguet. Mesdames, messieurs du groupe socialiste, quand vous avez imposé l'expression directe des salariés dans l'entreprise, vous trouviez cette idée géniale... *(Oui ! sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)*

M. Gilbert Bonnemaïson. Ce n'est pas vous qui l'auriez eue !

M. René Béguet. ... parce qu'elle venait de vous, bien sûr, et peut-être aussi parce que vous croyiez à cette époque à l'autogestion.

M. Eric Raoult. Mais non ! Ils ne croient à rien !

M. Jean Auroux. Nous ne croyons pas à la contrainte !

M. René Béguet. Et aujourd'hui, parce que ce n'est pas un gouvernement socialiste qui le propose, vous ne voulez pas que les salariés puissent décider eux-mêmes, sur leur lieu de travail...

M. Michel Sapin. Mais ils ne sont pas d'accord !

M. René Béguet. ... de la façon de mieux organiser leur temps de travail, de rendre plus rentable et plus performant leur outil de travail, de mieux produire et de produire plus...

M. Gilbert Bonnemaïson. Non !

M. René Béguet. ... à un meilleur coût, de rendre leur entreprise plus compétitive et, par conséquent, de développer l'activité et faire naître des emplois ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Philippe Bassinet. Questionnez les syndicats ! Vous n'y connaissez rien !

Mme Yvette Roudy. Comment faites-vous naître les emplois ?

M. René Béguet. Mesdames, messieurs les socialistes, vous faites des procès d'intention à tout bout de champ ! Vous faites au Gouvernement des procès d'intention, car vous n'avez aucun argument sérieux, tangible, valable, pour vous opposer intelligemment à la politique mise en œuvre depuis le 16 mars 1986. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Eric Raoult. Ça, c'est vrai !

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie !

M. René Béguet. Que trouvons-nous ensuite dans cette motion de censure socialiste ? Une mise en garde - bigre ! - et une accusation selon laquelle la majorité aurait des intentions coupables.

M. François Patriet. Tout à fait !

M. Eric Raoult. C'est vous qui êtes coupables !

M. René Béguet. Coupables de quoi ? Coupables d'avoir remis en route l'économie du pays ? *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)* Coupables d'avoir déjà remboursé une grande partie des dettes énormes que M. Mauroy a faites avec ses consorts ? *(Oui ! Oui ! sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Gérard Collomb. Des chiffres !

M. René Béguet. Coupables d'avoir redonné la liberté aux entreprises et d'avoir diminué les impôts ? Coupables d'avoir combattu l'insécurité et le terrorisme avec les résultats si encourageants que l'on connaît ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Un député du groupe socialiste. Parlez-nous du chômage !

M. René Béguet. Coupables d'avoir conduit plus d'un million de jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans vers un premier emploi ? (« Tu parles ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.) Coupables d'avoir redonné confiance à tous ceux qui entreprennent et qui nous aident et nous aideront à infléchir durablement la courbe du chômage ?

M. Jean-Claude Cassaing. N'importe quoi ! C'est lamentable !

M. le président. Monsieur Béguet, permettez-moi de vous interrompre !

M. Gérard Collomb. M. Béguet dit n'importe quoi !

M. le président. Monsieur Collomb, seul M. Béguet a la parole. (*Très bien ! et applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Jean-Pierre Delalanda. Très bien, monsieur le président !

M. André Delehedde. La parole aux carpettes !

M. le président. Ne relancez pas la discussion, monsieur Delehedde.

M. René Béguet. C'est justement aujourd'hui où, pour la première fois depuis 1983, on annonce une baisse du chômage de 0,6 p. 100 au mois d'avril en France (*Vives exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)...

M. François Patriat. Après onze mois de hausse !

M. Jean-Claude Cassaing. Onze mois de défaillance !

M. René Béguet. ... que les socialistes voudraient voir notre assemblée censurer la politique du Gouvernement. Les premiers résultats sont là !

Mais où est donc passée la boule de cristal socialiste...

M. Jean Giovannelli. Par rapport au mois d'avril de l'an dernier, combien de chômeurs en plus ?

M. René Béguet. Mme Soleil avait-elle été consultée ? Les résultats du gouvernement de Jacques Chirac ne concordent pas avec les prévisions des censeurs socialistes. Quelle chance pour la France !

M. Eric Raoult. Il leur faut la cartomancienne du Carrefour !

M. René Béguet. Que voudrait encore démontrer cette motion de censure ?

M. Eric Raoult. Rien !

M. René Béguet. Selon ses auteurs, le Parlement serait, soi disant, dessaisi de ses pouvoirs. (« C'est vrai ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.) Là encore, nous avons de quoi être surpris par de telles affirmations !

M. Eric Raoult. C'est bien vrai !

M. René Béguet. Il y a plus d'un an, le 3 avril 1986, le Premier ministre annonçait un projet de loi d'habilitation devant permettre au Gouvernement de légiférer par ordonnances...

M. Michel Delebarre. On a vu les résultats !

M. René Béguet. ... et la loi du 2 juillet 1986, votée par le Parlement, habilitait le Gouvernement à intervenir dans le domaine de l'aménagement du temps de travail.

M. Gérard Collomb. Il ne sait pas y faire !

M. René Béguet. En fin de session parlementaire, le Président de la République refusait de signer l'ordonnance qui devait être publiée avant le 3 janvier 1987. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Un député du groupe socialiste. Il a bien fait !

M. René Béguet. Devant ce blocage politique, le texte sur l'aménagement du temps de travail était inclus dans le projet de loi portant diverses mesures d'ordre social.

M. Michel Delebarre. Une erreur !

M. Gilbert Bonnemaison. Une infamie !

M. René Béguet. Après décision du Conseil constitutionnel, le texte du projet de loi était de nouveau soumis au Parlement.

M. Eric Raoult. Eh oui !

M. René Béguet. Pendant plusieurs jours, notre assemblée a travaillé avec sérieux sur ce texte...

M. Michel Delebarre. Grâce à M. Collomb !

M. René Béguet. ... tant en commission qu'en séance publique.

M. Gilbert Bonnemaison. Vous n'y étiez pas !

M. René Béguet. Tout semblait se présenter d'une manière convenable, la majorité ayant décidé, de son côté, d'accepter le texte sans modification. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Mais l'opposition a estimé de son devoir de déposer environ trois cents amendements.

M. Eric Raoult. Scandaleux !

M. Alain Colmat. Et du temps où vous étiez dans l'opposition, combien en déposait-elle ?

M. René Béguet. Bref, l'opposition a pris tout son temps pour exprimer son point de vue. Et voici que, sans doute par le fait du hasard, la mécanique s'est dérégulée : l'opposition socialiste s'est agitée, s'est excitée et a décidé de recourir à l'obstruction.

M. Michel Delebarre. C'est le Gouvernement qui est une mécanique !

M. René Béguet. Résultat : quatre amendements en trois heures ! Belle course d'escargots avec sauts d'obstacles sous forme de rappels au règlement et de suspensions de séance !

M. André Delehedde. Ces propos sont ridicules !

M. René Béguet. L'opposition a perdu son calme et a laissé apparaître ses véritables intentions.

M. André Bellon. Sherlock Holmes !

M. René Béguet. Le Gouvernement a donc sonné la fin de la récréation...

Un député du groupe du R.P.R. Et voilà !

M. René Béguet. ... et il a bien fait !

Les Français ne vont tout de même pas attendre que les potaches socialistes, après cinq années de mauvaises copies et de mauvaises notes, retardent encore le travail de toute la classe. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations et bruit sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. André Delehedde. Guignol !

M. René Béguet. Et la classe, c'est en fait la France !

M. le président. Je vous en prie, messieurs, écoutez M. Béguet ! Il est normal qu'il puisse s'exprimer dans un silence au moins relatif ! (*Sourires.*)

M. André Bellon. Nous faisons un effort !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Béguet !

M. René Béguet. Oui, en cinq années de socialisme, cinq années douloureuses (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), parce qu'elles ont vu naître une immense déception chez nos compatriotes, surtout chez ceux qui avaient cru, en 1981, que le socialisme allait nous tirer d'affaire, nous avons vu, hélas ! s'instaurer un véritable climat de défiance dans un contexte de débâcle économique.

M. Jean Ueberschlager. C'est la vérité !

M. René Béguet. Les Français ont laissé cinq ans aux socialistes pour montrer ce que le socialisme pouvait apporter à notre pays.

M. Eric Raoult. Cinq ans de trop !

M. René Béguet. Or, 55 p. 100 de Français ont compris et l'ont rejeté le 16 mars 1986 ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Depuis un an, en dépit de la guerre de tranchées que tentent de mener les oppositions au Gouvernement...

M. Françoise Patriat. Ce discours a vingt ans de retard !

M. René Béguet. ... la politique voulue par les Français a été mise en œuvre et les résultats de cette politique commencent déjà à apparaître. (*Bruits sur les bancs du groupe socialiste.*)

Les intentions des socialistes sont claires et bien connues de tous : il leur faut empêcher par tous les moyens que cette nouvelle politique soit mise en œuvre et il leur faut en retarder les effets, sinon le candidat socialiste en 1988...

M. Eric Raoult. « Les » candidats !

M. René Béguet. ... n'aurait plus aucune chance d'être élu. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Les Français se souviendront, et nous le leur rappellerons, que les socialistes auront tout fait pour retarder le redressement de notre économie parce qu'ils préfèrent leurs fins politiques.

L'action du Gouvernement et de sa majorité s'inscrit dans la durée et notre assemblée, élue pour cinq ans, doit avoir le temps nécessaire pour son action.

Au lieu de passer son temps à vouloir immobiliser ou ralentir le fonctionnement de l'Assemblée nationale...

M. Jean-Claude Cassaing. Paltoquet !

M. René Béguet. ... et d'affaiblir notre pays en lui refusant les moyens législatifs appropriés, il faut au contraire rassembler et mobiliser les Français dans la compétition. (*Très bien ! et applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Il faut, dès maintenant, se préparer au marché unique européen de 1992. (*Ah ! sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

Le Gouvernement et sa majorité ont entrepris une œuvre considérable d'assainissement en profondeur, préalable indispensable à tout développement durable des activités, donc à tout progrès dans le domaine de l'emploi.

Mme Christiane Papon et M. Eric Raoult. C'est vrai !

M. René Béguet. C'est la peur de voir réussir une politique qui n'est pas la leur,...

M. Guy-Michel Chauveau. Pas de risque !

M. René Béguet. ... c'est la peur de voir réussir le Gouvernement de Jacques Chirac là où ils ont échoué qui conduit les socialistes à tout faire pour retarder l'action pour le renouveau.

M. Jean-Pierre Delalande. Très juste !

M. Gilbert Bonnemaison. Votre réussite ? Bonjour les dégâts !

M. le président. Monsieur Bonnemaison, je vous en prie, taisez-vous ! Ecoutez M. Béguet !

Plusieurs députés du groupe socialiste. M. Bonnemaison a raison !

M. Eric Raoult. Il se prend pour Danton !

M. René Béguet. Stop ! Balle au centre ! Avantage aux bleus ! Je continue !

Si l'on peut en croire un observateur de grande qualité, qui s'exprime chaque jour dans un grand quotidien par ses dessins d'un humour incontesté - il s'agit d'un autre Jacques - même le Président de la République lui aurait dit, à propos du projet sur l'aménagement du temps de travail : « Mais bien sûr que c'est un excellent texte ! Sinon pourquoi ferions-nous de l'obstruction ? »

M. Gérard Collomb. N'importe quoi !

M. René Béguet. Le groupe du rassemblement pour la République réaffirme ici même, une fois de plus, son soutien sans faille à votre gouvernement, monsieur le ministre. Il ne votera pas la censure. (*Vifs applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Mes chers collègues, je souhaiterais que le débat se poursuive si possible dans le silence.

La parole est à M. Bruno Gollnisch.

M. Bruno Gollnisch. Monsieur le ministre, qui êtes à vous tout seul le Gouvernement, comme la déesse Kannon résu-mait tous les avatars du Bouddha,...

M. Guy Drut. Il dit ça pour faire plaisir à Moon !

M. Bruno Gollnisch. ... nous avons exprimé tout à l'heure toutes les réserves que le groupe Front national porte sur la procédure qui a été suivie dans cette affaire, tout le regret qu'il a du déclin de l'institution parlementaire, dont, hélas, mes collègues de l'opposition de gauche ne donnent pas, malgré tout, une excellente image.

M. Eric Raoult. C'est vrai !

M. Bruno Gollnisch. Nous avons exprimé tout le regret de vous voir porter atteinte aujourd'hui à deux grandes conquêtes sociales de la droite, puisque aussi bien il s'agit du repos dominical et de l'interdiction de travail de nuit des femmes, datant d'une loi du 19 mars 1874 due au député de droite Ambroise Joubert - je le rappelle pour répondre à M. Mexandeau, qui contestait précédemment mes références.

Nous aurions bien des raisons de voter contre votre gouvernement. (*Murmures sur les bancs des groupes du R.P.R., socialiste et communiste.*) Vous ne vous êtes vraiment jamais gênés, vous et vos amis, lorsque, le 25 avril 1986, les députés du Front national ont proposé de créer une priorité d'emploi en faveur des Français ou des ressortissants de la Communauté européenne par rapport aux étrangers.

M. Robert Montdargent. C'est une obsession !

M. Bruno Gollnisch. Vous avez, mesdames, et le parti socialiste et le parti communiste, voté contre, bien que cela figurât dans vos promesses électorales.

Lorsque nous avons proposé, le 29 avril 1986, de mettre fin au monopole syndical et de permettre la liberté de candidature de tous les salariés aux élections dans les entreprises, le R.P.R. et l'U.D.F., sous la pression du Gouvernement, ont voté contre avec le parti socialiste et le parti communiste.

Lorsque nous avons demandé, le 28 mai 1986, que l'avortement cesse d'être financé par les cotisations sociales qui seraient mieux employées à une politique de la vie, le R.P.R. et l'U.D.F., sous la pression de votre gouvernement, ont voté contre avec le parti socialiste et le parti communiste.

M. André Delahedde. Hors sujet !

M. Bruno Gollnisch. Lorsque, le 28 mai 1986, nous avons demandé de la même façon que les couples mariés bénéficient des mêmes avantages fiscaux que les concubins, le R.P.R. et l'U.D.F. ont voté contre avec le parti socialiste et le parti communiste.

M. Françoise Patriat. Il ne s'agit pas de l'aménagement du temps de travail !

M. Bruno Gollnisch. Nous avons été le seul groupe de cette assemblée à demander que le régime fiscal des parlementaires - imposés, vous le savez, sur 55 p. 100 de leur indemnité - soit aligné sur celui auquel sont soumis les contribuables de droit commun. Le R.P.R. et l'U.D.F. ont voté contre.

M. Jean Uberschlag. Ce n'était pas un peu démagogique ?

M. Bruno Gollnisch. Lorsque nous avons demandé, le 30 juin 1986, que les permissions de sortir, les réductions de peine offertes aux délinquants et aux criminels soient très strictement limitées, le R.P.R. et l'U.D.F. ont voté contre, avec les socialistes et les communistes.

M. Jean Glard. Quel rapport avec la question ?

M. Bruno Gollnisch. Lorsque nous avons demandé, le 2 juillet 1986, que la peine de mort soit rétablie - vous vous étiez engagés à provoquer, au moins, un grand débat sur ce sujet - avec l'appui du parti socialiste et du parti communiste, le Gouvernement a refusé et a empêché tout vote et toute discussion sur la question.

Je pourrais continuer longtemps cette litanie. (*Exclamations sur divers bancs.*)

M. Robert Montdargent. C'est vrai !

Mme Muguette Jacquaint. Non, épargnez-nous !

M. Alain Bocquet. Et tout cela pour voter avec le R.P.R. et l'U.D.F. !

M. Bruno Gollnisch. Je pourrais parler du visa que vous avez refusé de rétablir, monsieur le ministre, avant de le faire en catastrophe...

M. Robert Montdargent. Mais vous allez voter avec eux ?

M. Bruno Gollnisch. ... lorsque des événements tragiques ont désolé la capitale, à cause d'un regain de l'action terroriste.

Il en va de même pour la priorité dans les logements H.L.M., pour la priorité d'emploi ou pour les actions en faveur de la famille.

M. Jean Ueberchlag. Puis-je vous interrompre, monsieur Gollnisch ?

M. Bruno Gollnisch. Je vous en prie, mon cher collègue, si M. le président le permet.

M. le président. La parole est à M. Jean Ueberchlag, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Jean Ueberchlag. Monsieur Gollnisch, vous reprochez au Gouvernement de ne pas avoir instauré les visas assez vite ? Pourquoi un de vos collègues, Gérard Freulet, a-t-il demandé la suppression des visas ?

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Gollnisch.

M. Bruno Gollnisch. Je suis très étonné. Il doit s'agir plutôt de la suppression des titres qui ne permettent pas sérieusement de contrôler l'accès dans notre pays d'un certain nombre d'étrangers ?

Mme Muguette Jacquaint. Mais de quoi parle-t-on ?

M. Jean-Pierre Cassing et M. Guy-Michel Chauveau. Hors sujet !

M. Bruno Gollnisch. Il s'agit sans doute de la carte à double entrée ? Nous avons proposé, le 11 juillet,...

M. Gilbert Bonnemaison. Démagogie !

M. Jean-Claude Cassing. Au piquet !

M. le président. Je vous en prie !

M. Bruno Gollnisch. Je vous renvoie, mes chers collègues au *Journal officiel* n° 59 du 11 juillet 1986, page 3138, vote sur l'amendement n° 44.

Je crois que nous aurions bien des motifs, monsieur le ministre, de ne point avoir des scrupules que de votre côté vous n'avez jamais.

M. Michel Certelet. Pourtant, vous votez pour le Gouvernement !

M. Bruno Gollnisch. Mais il est vrai que, dans la situation où nous sommes et où se trouvent un certain nombre d'entreprises (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste*) une certaine flexibilité du travail (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste*) peut représenter une bouffée d'oxygène pour certaines entreprises et, plus encore, d'ailleurs, pour certains salariés...

M. Jean-Claude Cassing. Vous, vous êtes flexible !

M. Bruno Gollnisch. Heureusement, votre projet de loi,...

M. Robert Montdargent. Vous n'êtes pas flexible, vous êtes docile !

M. le président. Monsieur Montdargent, je vous en prie !

M. Bruno Gollnisch. Mes chers collègues, écoutez-moi avec un peu de patience, je n'ai jamais interrompu aucun d'entre vous !

Votre projet de loi, monsieur le ministre, ne se réduit pas aux deux mesures que nous condamnons. C'est la raison pour laquelle...

M. Michel Delebarre. La raison pour laquelle vous vous couchez ?

M. Bruno Gollnisch. ... le groupe Front national ne votera pas cette motion de censure.

M. Jean-Claude Cassing. Vous êtes alliés !

M. Bruno Gollnisch. Mais, de grâce, n'abusez pas de notre bonne volonté ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.] - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gilbert Bonnemaison. Aujourd'hui j'enlève le haut, demain j'enlève le bas !

M. le président. Je suis certain que vous allez écouter Mme Goeuriot, dans le silence ! (*Sourires.*)

La parole est à Mme Colette Goeuriot.

Mme Colette Goeuriot. Monsieur le ministre, il est tellement anachronique de présenter la flexibilité comme une avancée sociale, que le Premier ministre est contraint de recourir à l'article 49-3 pour couper court au débat à l'Assemblée nationale.

Les arguments avancés, point par point, par le groupe communiste pour mettre en évidence la nocivité de la flexibilité, et le danger qu'elle représente pour les libertés des travailleurs, vous gênent.

Nous avons également commencé à montrer que non seulement ce texte est inefficace pour créer des emplois, mais qu'en outre il constitue un obstacle à la création d'emplois.

Comment ce projet pourrait-il contribuer à créer des emplois alors que son objectif est, d'évidence, de faire travailler plus les salariés déjà en poste et d'en licencier d'autres ?

Tout d'ailleurs devient motif de licenciement, comme pour ces deux femmes licenciées parce que « atteintes d'un cancer », elles devaient s'absenter souvent pour des raisons médicales, compréhensibles, sauf pour le patronat.

Votre projet de loi de flexibilité va, en fait, s'ajouter à toute une série de textes antisociaux, de la loi Delebarre... (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et de l'U.D.F.*)

M. Henri Bayard. On ne vous le fait pas dire.

M. Michel Delebarre. Non, erreur !

Mme Colette Goeuriot. ... à la suppression de l'autorisation administrative de licenciement, présentés comme des éléments d'une politique de l'emploi mais dont l'application n'a pu que se solder par un accroissement du chômage. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Après la question préalable au Sénat, c'est le 49-3 à l'Assemblée nationale, sans parler de la parodie de l'amendement Séguin en décembre dernier !

Dans son numéro du 11 décembre 1986, un journal du soir titrait à propos des ordonnances sur l'A.N.P.E. et sur l'aménagement du temps de travail : « Les observations patronales ont été bien retenues ». Quand on mesure l'entreprise de casse du code du travail, menée tambour battant depuis deux ans, on se dit que pour vous les observations patronales sont des ordres !

Pour vous y conformer, vous n'hésitez pas à bafouer les droits du Parlement, y compris ceux de votre propre majorité puisque vous avez contraint cette dernière à renoncer à son droit d'amendement !

La conséquence de tout cela, c'est que votre projet n'aura jamais été discuté sur le fond des dispositions qu'il contient. L'arithmétique parlementaire l'aura, seule, emporté.

De la même façon, la loi Delebarre avait été adoptée grâce au 49-3... (*Exclamations sur les bancs de groupe du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Tiens !

Mme Colette Goeuriot. ... pour tenter de faire taire les députés communistes qui se battaient, seuls, dans cet hémicycle contre la flexibilité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste - Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Ainsi un projet scélérat, qui engage l'avenir de millions de travailleurs dans des voies hasardeuses, aura été imposé au Parlement par des coups de force.

Même avec un taux de chômage supérieur, officiellement, à 11 p. 100, résultat des politiques d'austérité imposées successivement, le C.N.P.F. n'est pas encore satisfait.

Que l'on en juge : ses profits n'ont augmenté que de 23 p. 100, seulement, en 1986 et les fortunes des 100 000 familles les plus riches de France, auxquelles vous venez de faire grâce de l'impôt sur les grandes fortunes, ont été seulement multipliées par trois !

Vous ne savez plus que faire pour jouer le « Père Noël » à leur égard.

Des allègements fiscaux à l'exonération fiscale, de l'amnistie pour les fraudeurs, qui contribuent à naufrager le pays, à l'abandon du potentiel industriel technique et scientifique du pays, l'argent est mis au service des seuls intérêts financiers d'une bourgeoisie qui s'enrichit sur une politique d'abandon national et de soumission au rêve d'une Europe sans frontières en 1992.

Cette Europe-là, les travailleurs de notre pays la connaissent, qu'il s'agisse des producteurs de fraises de Dordogne, ou des chercheurs du C.N.R.S., en passant par l'O.S. de Billancourt, le mineur du Nord et le sidérurgiste de Lorraine. Tous connaissent les restrictions, la concurrence faussée et, au bout du compte, le licenciement avec son cortège de difficultés et de misère, la dépression nerveuse voire le suicide.

Oui, dans notre pays aujourd'hui, la misère et la pauvreté s'étendent : huit millions de personnes vivent avec moins de cinquante francs par jour, trois millions connaissent le chômage et M. Séguin affirme que ce chiffre est incompressible et qu'il faut « faire avec ».

Dans votre zèle à détourner l'argent, vous n'hésitez pas à la fois à brader le patrimoine national par la privatisation et à pressurer toujours plus les travailleurs.

Le produit des ventes de nos entreprises ne va pas à l'emploi, comme vous osez le prétendre : il va tomber notamment, sous forme d'exonérations, dans l'escarcelle des capitalistes.

Pour les salariés, c'est la baisse du pouvoir d'achat, la remise en cause des droits et des acquis, l'asservissement dans le travail par la flexibilité, dans le secteur privé comme dans le secteur public, avec notamment l'éclatement du statut de la fonction publique.

En ce qui concerne la protection sociale, vous vous apprêtez à faire payer 1 p. 100 supplémentaire aux seuls salariés, y compris les smicards et les gens de condition modeste, en excluant a priori de l'effort national les titulaires des grosses fortunes.

Ceux qui vont payer sont ceux auxquels vous appliquez les rationnements et les restrictions sur les soins et la santé.

Sur ces questions, la droite recherche le consensus et elle le trouve - exception faite des communistes.

Après la démonstration d'Alain Bocquet, cet après-midi, je voudrais citer deux exemples concrets qui illustrent tout ce que les discours de salon et colloques divers cherchent à occulter.

En premier lieu, l'exemple que nous fournissent les ouvrières de Thomson-Saint-Egrève : elles connaissent déjà le travail de nuit en feu continu, et le résultat est édifiant. Les médecins des environs savent, en voyant arriver ces femmes dans leur cabinet, qu'il faudra au moins leur prescrire un tranquillisant.

Il faut avoir une bonne dose de dédain et de mépris pour ne pas reconnaître ce que tous les médecins ont mis en évidence depuis des années, c'est-à-dire les effets toujours néfastes du travail de nuit sur l'organisme et sur le psychisme. Mais peu importe puisque la loi du profit l'exige et que l'on est disposé à la satisfaire !

Dans les équipes de nuit, où la consommation de café atteint un litre par personne, et où peu nombreux sont ceux qui arrivent à prendre un repas, les malaises sont nombreux. Voulez-vous le bilan de l'opération chez Thomson en décembre 1986 ? En un seul mois, on a compté cinquante-sept départs dont une quinzaine de démissions.

Voilà qui ruine l'argument du maintien de l'emploi !

Voilà qui montre la fausseté de cette contrepartie !

C'est un texte qui permet aussi de faire travailler les femmes les jours fériés ou bien dix heures par jour sans même une pause.

Ce texte, vous voulez l'imposer par un coup de force.

Je citerai aussi les agences bancaires, avec l'ouverture six jours sur sept de certains guichets et l'extension des plages horaires d'ouverture, instituées, dit-on, dans l'intérêt de la clientèle. La C.G.T. a fourni la démonstration que l'intérêt de la clientèle n'était qu'un prétexte dans la mesure où

la multiplication des cartes de crédit et des distributeurs automatiques a quasiment résolu le problème de la fourniture d'argent frais aux clients.

En réalité, l'objectif des patrons est de rentabiliser au maximum quelques guichets et de fermer les autres, en particulier les guichets à proximité des habitations.

Dans cette affaire, il y aura deux perdants. D'une part, les salariés des agences qui connaîtront les compressions d'effectifs - un rapport officiel n'a-t-il pas préconisé 90 000 suppressions de postes dans les dix ans ? D'autre part, les clients qui seront, à terme, privés des guichets de proximité. Mais il y aura un gagnant : le patronat bancaire qui trouvera, sur le dos des perdants, une nouvelle source de profit.

Au-delà de ces deux exemples, et toujours à propos du travail de nuit, comment allez-vous faire croire aux femmes employées dans les grands magasins, qui vont travailler jour et nuit, les jours fériés et le dimanche, à la veille des fêtes, que la flexibilité va créer des emplois, améliorer leurs conditions de travail et de vie ?

Après avoir écouté cet après-midi certains intervenants, je suis prête à parier que peu de ces messieurs ont leur épouse ou leur fille qui travaillent la nuit, notamment en usine. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Cela s'appelle la surexploitation !

La majorité de cette assemblée s'apprête de surcroît à légaliser l'illégalité.

Sans revenir sur tous les arguments, je tiens ici à souligner la contradiction entre la suppression de l'interdiction du travail de nuit pour les femmes et la convention n° 89 de l'Organisation internationale du travail, ratifiée par la France en 1953.

Sauf dénonciation par le Gouvernement de cette convention, les articles concernés du projet sont irrecevables. Or notre pays ne peut pas dénoncer la convention avant 1991.

La seule exception à cette impossibilité majeure serait l'existence de circonstances graves mettant en cause l'intérêt national : nous n'en voyons aucune aujourd'hui. L'intérêt national exige au contraire le maintien d'une telle interdiction !

Pour le C.N.P.F., il est vrai, tout irait de mal en pis, et la France serait toujours en retard d'une loi. Se mettre hors la loi devient une habitude patronale. Après M. Hersant, qui était en avance d'une loi, c'est, depuis le début de l'année, le président de l'union des industries métallurgiques et minières qui a décidé d'appliquer la loi Séguin avant même son adoption !

Cette méthode semble devenir une habitude gouvernementale : le Gouvernement décide dès 1987 de ne plus appliquer la convention de l'O.I.T. Que voilà une singulière conception de l'Etat de droit !

Une autre illustration de la mise à l'encan du droit et des lois réside dans l'article 19 du projet qui valide rétroactivement tous les accords illégaux passés en violation de la loi. De cet article, vous n'avez pas voulu débattre, pas plus que de ceux concernant le travail de nuit des femmes ou la semaine de quarante-huit heures.

Un bond en arrière d'un siècle, véritable recul de civilisation, c'est cela que veut cacher votre 49-3 !

Avant de conclure, je tiens à répéter cette réalité : grâce à la flexibilité et à la palette très large et diversifiée d'emplois précaires dont il dispose, le patronat peut aujourd'hui jouer sur une main-d'œuvre permanente, corvéable à merci, et sur un volant de travailleurs en situation précaire, en appoint.

Toute amélioration économique, tout redémarrage de l'activité pourraient ainsi être absorbés sans le moindre effet sur l'emploi.

Le nombre de chômeurs et celui croissant - on parle d'un salarié sur deux - des travailleurs titulaires d'un contrat à durée déterminée et des intérimaires, c'est-à-dire des salariés en état d'insécurité permanente, pèsent sur le niveau de la consommation et sur l'avenir économique de notre pays.

Ainsi que nous l'avions démontré il y a quinze mois - mais il était utile de le faire de nouveau - la flexibilité n'est pas seulement antisociale : elle est aussi anti-économique.

Dans un tel contexte, en votant la censure, les députés communistes censureront la flexibilité à la mode « Séguin » après avoir rejeté la loi Delebarre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Il n'y a pas de bon aménagement du temps de travail lorsque cet aménagement est imposé aux travailleurs.

La conception des communistes, ainsi que nous l'avons exposé, est tout autre : elle repose sur le libre choix du salarié, dans le cadre d'une politique de croissance et d'emploi.

Telles ne sont pas vos orientations, ni celles suivies ces dernières années ; les vôtres conduisent à l'éclatement du code du travail, lequel tend dorénavant à devenir « supplétif » de la volonté patronale.

Pour l'ensemble de ces raisons, les députés communistes censureront le Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Daniel Colin.

M. Daniel Colin. Monsieur le ministre, mes chers collègues, après d'innombrables heures de débat sur un sujet, dont les éléments sont désormais parfaitement connus, l'attitude de l'opposition a conduit le Gouvernement à engager en quelque sorte sa responsabilité. (*Exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

Un député socialiste. Il n'y a pas de Gouvernement !

M. Daniel Colin. C'est donc dans le cadre de la motion de censure déposée par le groupe socialiste que nous sommes de nouveau conduits à rouvrir ce dossier. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Michel Delebarre. Heureusement !

M. Daniel Colin. Ce texte concerne les possibilités offertes aux entreprises et aux salariés d'aménager conjointement, par accords collectifs, le temps de travail.

Point n'est besoin d'insister sur le fait que, depuis février 1986, c'est la quatrième fois que le Parlement est saisi de cette question. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

M. Gérard Collomb. Eh oui !

M. Gilbert Bonnemaison. C'est salubre !

M. Daniel Colin. Constatons seulement que la motion de censure, déposée par le groupe socialiste, ne fait que retarder encore un peu plus l'adoption de ce texte par le Parlement. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Pourtant, nous sommes confrontés à une situation d'urgence. (*Exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

M. François Loncle. Non !

M. Daniel Colin. Ce projet constitue l'un des éléments d'une politique globale de lutte...

M. François Loncle. Non !

M. Daniel Colin. ... pour infléchir la courbe du chômage et tendre à la création d'emplois dans ce pays, alors même qu'en cinq ans de gestion socialiste, plus de six cent mille emplois ont été perdus ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Ce projet est nécessaire s'il ne porte en rien atteinte aux droits des travailleurs. Il ne constitue nullement une régression sociale.

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est faux !

M. Gérard Collomb. Vous ne l'avez pas lu !

M. le président. Seul M. Colin a la parole !
Poursuivez, monsieur Colin.

M. Daniel Colin. Dans le contexte économique actuel, le véritable progrès social passe moins par la consolidation des acquis que par la possibilité, pour ceux qui en sont démunis, de trouver un emploi, sauf à aggraver l'évolution préoccupante de notre système économique vers une société duale, dont nous sommes, les uns et les autres, d'accord pour dénoncer les risques.

Comme l'avait excellemment exprimé le rapporteur, le projet de loi dont nous débattons poursuit dans une voie déjà tracée il respecte un juste équilibre entre l'efficacité économique et les droits des salariés. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mais avant de retracer en quelques mots les lignes directrices de ce texte, permettez-moi de rappeler quel est l'objectif central.

Il est désormais évident qu'une plus grande flexibilité du temps de travail conduira à une amélioration de la productivité des entreprises. Celles-ci pourront en effet faire face

dans de bonnes conditions à l'amortissement des investissements inévitables et aux fluctuations conjoncturelles d'activité.

M. Daniel Colin. Même le rapport de Dominique Taddei... (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. Ah, non !

M. Daniel Colin. ... commandé par M. Laurent Fabius...

M. Michel Delebarre. Il n'a rien compris !

M. Daniel Colin. ... avait démontré à cet égard, chacun doit en convenir, que l'allongement de la durée d'utilisation des équipements est favorable à l'entreprise, dont il augmente les capacités de production.

M. Philippe Marchend. Vous ne l'avez pas lu le rapport !

M. Daniel Colin. Or, et cette caractéristique a souvent été rappelée, cette durée d'utilisation est trop faible en France. Elle ne s'élève qu'à 46 heures en moyenne hebdomadaire, ce qui nous place dans une situation d'infériorité par rapport à nos principaux concurrents. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

Tout doit être mis en œuvre dans le respect des droits des salariés pour augmenter cette moyenne si nous voulons prétendre demeurer en bonne place dans la compétition internationale.

M. François Grussenmeyer. Très bien !

M. Daniel Colin. Il faut absolument augmenter cette moyenne si nous voulons rester dans la course.

M. François Loncle. Vous n'avez pas la moyenne !

M. Daniel Colin. L'objectif étant clairement défini,...

M. François Loncle. Ah ! non.

M. Daniel Colin. ... reste à mettre en œuvre les solutions propres à l'atteindre.

A ce propos, je voudrais simplement insister sur deux points fondamentaux du texte. D'abord, son contexte contractuel. La possibilité d'une modulation de la durée hebdomadaire du travail sera ouverte non seulement par accord de branche étendu (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste*), mais aussi par accord d'entreprise. Cet accord d'entreprise, pour avoir valeur juridique, ne devra pas faire l'objet de l'opposition du ou des syndicats majoritaires dans l'entreprise. (*Murmures sur les mêmes bancs.*)

Un député socialiste. Dans l'entreprise !

M. Daniel Colin. C'est une garantie fondamentale qui est ainsi instaurée.

Deuxième point fondamental, votre texte prévoit des aménagements aux dispositions spécifiques concernant le personnel féminin. Rappelons d'abord que, trop souvent, l'interdiction du travail de nuit pour les femmes se traduit pour elles par des licenciements et des refus d'embauche (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste*), illustration typique de « l'effet Mathieu » : une disposition se retourne contre ceux qu'elle entendait protéger. Cet état de choses explique peut-être en partie que 51 p. 100 des ouvrières soient favorables à la possibilité de travailler de nuit dans l'industrie comme l'indiquait un récent sondage.

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est faux !

M. Raymond Douyère. Les chômeurs sont d'accord pour travailler !

M. Daniel Colin. Le droit international a souvent été invoqué dans ce débat pour s'opposer à l'adoption de ce projet.

Rappelons que le secrétariat du Bureau international du travail a décidé de saisir officiellement après-demain même son conseil d'administration...

M. Michel Delebarre. Il n'a pas autorité pour décider. Ce n'est qu'un secrétariat.

M. Daniel Colin. ... d'une proposition d'assouplissement de la convention de 1948.

M. Albert Mamy. Très bien !

M. Daniel Colin. Aux termes de cette proposition, il convient de donner à l'autorité compétente de chaque pays la possibilité d'autoriser des dérogations à l'interdiction du travail de nuit des femmes dans d'autres cas que ceux prévus par le texte actuel.

M. Eric Raoult. Oui !

M. Daniel Collin. N'est-ce pas là le signe tangible d'une évolution des instances internationales conforme aux impératifs économiques et sociaux de notre temps ?

M. Gilbert Bonnamaison. C'est la loi de la jungle !

M. Daniel Colin. Il faut se décongestionner après le repas. Sinon, cela ne fait pas de bien ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et R.P.R. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Pierre Mauger. Excellente réponse !

M. Daniel Colin. Monsieur le ministre, cette proposition vient nous conforter dans la certitude de la validité juridique de votre texte.

Un député du groupe socialiste. N'importe quoi !

M. Daniel Colin. En conclusion...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Ah !

M. Daniel Colin. ... vous me permettez une réflexion qui dépasse le cadre de notre débat. A la lecture du texte de la motion de censure,...

Un député du groupe socialiste. Vous ne l'avez pas lu.

M. Daniel Colin. ... j'ai le sentiment d'un manque profond de conviction dans les arguments avancés par ses signataires. *(Murmures sur les bancs du groupe socialiste.)* La condamnation globale de la politique gouvernementale cache, en définitive, l'absence de solution de rechange que l'opposition serait en mesure de nous apporter.

M. Albert Mamy. Très bien !

M. Gérard Collomb. Chiche !

M. Daniel Colin. Le groupe socialiste n'a plus de politique d'ensemble à proposer aux Français. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations et rires sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Didier Chouat. Mais si !

M. Daniel Colin. Il ne représente pas une majorité susceptible de promouvoir une véritable alternance. *(Nouveaux applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations et rires sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean Auroux. C'est faux. Et vous ?

M. Daniel Colin. Il se cantonne dans un combat d'arrière-garde qui tente de dissimuler ses échecs passés et ses faiblesses présentes. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. Jean Beaufile. Quel enthousiasme !

M. Claude Bartolone. C'est vos fantasmes que vous nous livrez.

M. Daniel Colin. Dès lors, fort de ses convictions, le groupe Union pour la démocratie française,...

M. Jean Beaufile. Cela n'existe pas !

M. Daniel Colin. ... conscient que ce projet de loi représente une chance nouvelle pour les entreprises dans la lutte contre le chômage dont vous avez rappelé opportunément, monsieur le ministre...

Un député du groupe socialiste. Le ministre concerné n'est pas là.

M. Daniel Colin. ... qu'elle commençait à porter ses premiers fruits *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste)*, réaffirmera sa confiance au Gouvernement en repoussant la motion de censure. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Nouvelles exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Plusieurs députés socialiste. Où est le Gouvernement ?

M. le président. Je vous demande un peu d'attention.

M. Gérard Collomb. Il n'y a plus de Gouvernement !

Vote sur la motion de censure

M. le président. Je vais mettre aux voix la motion de censure.

En application des articles 65 et 66, paragraphe II, du règlement, il doit être procédé au vote par scrutin public à la tribune.

Le scrutin va avoir lieu par bulletins.

Je prie Mmes et MM. les députés disposant d'une délégation de vote de vérifier immédiatement, au bureau des secrétaires à ma gauche, si leur délégation a bien été enregistrée à la présidence.

Je rappelle à ceux de nos collègues disposant d'une délégation qu'ils doivent remettre aux secrétaires du Bureau, non pas un bulletin ordinaire, mais une consigne écrite sur laquelle sont portés le nom du délégué, le nom et la signature du délégué.

Je rappelle également que seuls les députés favorables à la motion de censure participent au scrutin.

J'invite donc nos collègues secrétaires à ne déposer dans l'urne que des bulletins blancs ou des délégations « pour ».

Afin de faciliter le déroulement ordonné du scrutin, j'invite instamment nos collègues à ne monter à la tribune qu'à l'appel de leur nom ou de celui de leur délégué.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal.

(Le sort désigne la lettre R.)

M. le président. Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Le scrutin est ouvert. Il sera clos à vingt-trois heures vingt.

(Le scrutin est ouvert à vingt-deux heures trente-cinq.)

M. le président. MM. les huissiers, veuillez commencer l'appel nominal.

(L'appel nominal a lieu.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

J'invite nos collègues secrétaires à se rendre au troisième bureau pour procéder au dépouillement des bulletins.

Le résultat du scrutin sera proclamé ultérieurement.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à vingt-trois heures vingt, est reprise à vingt-trois heures quarante-cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

Voici le résultat du scrutin :

| | |
|---|-----|
| Majorité requise pour l'adoption de la motion de censure..... | 289 |
| Pour l'adoption..... | 250 |

La majorité requise n'étant pas atteinte, la motion de censure n'est pas adoptée.

3

DURÉE ET AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

M. le président. En conséquence, est considéré comme adopté, en première lecture, le projet de loi, rejeté par le Sénat après déclaration d'urgence, relatif à la durée et à l'aménagement du temps de travail, dans le texte qui a été inséré en annexe au compte rendu de la première séance du mercredi 20 mai 1987.

4

DÉPÔT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Edouard Fritch un rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur la proposition de loi relative au transfert de la compétence du second cycle de l'enseignement du second degré du territoire de la Polynésie française (n° 718).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 789 et distribué.

J'ai reçu de M. Jacques Bichet un rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sur le projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (n° 738).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 790 et distribué.

5

**DÉPÔT DU 8^e RAPPORT
DU COMITÉ DU CONTENTIEUX FISCAL,
DOUANIER ET DES CHANGES**

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre, en application de l'article 20 de la loi n° 77-1453 du 20 décembre 1977 accordant des garanties de procédure aux contribuables en matière fiscale et douanière, le 8^e rapport annuel du comité du contentieux fiscal, douanier et des changes.

Le rapport sera distribué.

6

**DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI
ADOPTÉE PAR LE SÉNAT**

M. le président. J'ai reçu, transmise par M. le président du Sénat, une proposition de loi adoptée par le Sénat tendant à étendre le bénéfice des dispositions des troisième et quatrième alinéas de l'article L. 178 et de l'article L. 179 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre aux prisonniers de guerre déportés au camp de Rawruska.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 788, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

7

ORDRE DU JOUR

M. le président. Mercredi 27 mai 1987, à quinze heures, première séance publique :

Questions au Gouvernement :

Suite de la discussion du projet de loi n° 694, adopté par le Sénat après déclaration d'urgence, modifiant les dispositions relatives à la fonction publique territoriale.

(Rapport n° 783 de M. Dominique Perben, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.)

A vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt-trois heures cinquante.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*
LOUIS JEAN

ORDRE DU JOUR**établi en conférence des présidents**

Réunion du mardi 26 mai 1987

L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au **mardi 9 juin 1987** inclus a été ainsi fixé :

Mardi 26 mai 1987, le soir, à *vingt et une heures trente* :

Vote sur la motion de censure présentée, en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, par M. Pierre Joxe et quatre-vingt-deux membres de l'Assemblée.

Mercredi 27 mai 1987, l'après-midi, à *quinze heures*, après les questions au Gouvernement, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Suite de la discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, modifiant les dispositions relatives à la fonction publique territoriale (nos 694, 783), cette discussion étant poursuivie jusqu'à son terme.

Mardi 2 juin 1987, l'après-midi, à *seize heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit, en nouvelle lecture, du projet de loi sur l'épargne ;

Discussion du projet de loi modifiant les procédures fiscales et douanières (nos 571, 703).

Mercredi 3 juin 1987 :

Le matin, à *neuf heures trente* :

Suite de la discussion du projet de loi modifiant les procédures fiscales et douanières (nos 571, 703).

L'après-midi, à *quinze heures*, après les questions au Gouvernement, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Suite de la discussion du projet de loi modifiant les procédures fiscales et douanières (nos 571, 703) ;

Discussion de la proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à modifier l'organisation administrative et le régime électoral de la ville de Marseille (n° 746).

Jeudi 4 juin 1987, l'après-midi, à *quinze heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Discussion du projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (n° 738).

Vendredi 5 juin 1987 :

Le matin, à *neuf heures trente* :

Questions orales sans débat.

L'après-midi, à *quinze heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Suite de la discussion du projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (n° 738).

Mardi 9 juin 1987, l'après-midi, à *seize heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Suite de la discussion du projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (n° 738) ;

Discussion du projet de loi portant réforme du régime d'assurance vieillesse applicable à Saint-Pierre-et-Miquelon (nos 688, 782) ;

Discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit, en nouvelle lecture, des projets de loi :

- relatif à la durée et à l'aménagement du temps de travail ;
- en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés ;
- relatif aux établissements d'hospitalisation et à l'équipement sanitaire.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

de la 3^e séance

du mardi 26 mai 1987

SCRUTIN (N° 630) public à la tribune

sur la motion de censure déposée, en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, par M. Pierre Joxe et 82 de ses collègues au cours de la discussion du projet de loi, rejeté par le Sénat, relatif à la durée et à l'aménagement du temps de travail (première lecture).

Majorité requise..... 289

Pour l'adoption 250

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (214) :

Pour : 214.

Groupe communiste (35) :

Pour : 35.

Non-inscrits (6) :

Pour : 1. - M. Robert Borrel.

Ont voté pour

MM.

Adevah-Peuf (Maurice)
Alfonsi (Nicolas)
Anciant (Jean)
Ansart (Gustave)
Asensi (François)
Auchédé (Rémy)
Auroux (Jean)
Mme Avice (Edwige)
Ayrault (Jean-Marie)
Badet (Jacques)
Balligand (Jean-Pierre)
Bapt (Gérard)
Barailla (Régis)
Bardin (Bernard)
Barrau (Alain)
Barthe (Jean-Jacques)
Bartolone (Claude)
Bassinot (Philippe)
Beaufils (Jean)
Bêche (Guy)
Bellon (André)
Belorgey (Jean-Michel)
Bérégovoy (Pierre)
Bernard (Pierre)
Berson (Michel)
Besson (Louis)
Billardon (André)
Billon (Alain)
Bockel (Jean-Marie)
Bocquet (Alain)
Bonnemaison (Gilbert)
Bonnet (Alain)
Bonrepaux (Augustin)
Bordu (Gérard)
Borel (André)
Borrel (Robert)
Mme Bouchardeau (Huguette)
Boucheron (Jean-Michel) (Charente)

Boucheron (Jean-Michel) (Ille-et-Vilaine)
Bourguignon (Pierre)
Brune (Alain)
Mme Cacheux (Denise)
Calmat (Alain)
Cambolive (Jacques)
Carraz (Roland)
Cartelet (Michel)
Cassaing (Jean-Claude)
Castor (Elie)
Cathala (Laurent)
Césaire (Aimé)
Chanfrault (Guy)
Chapuis (Robert)
Charzat (Michel)
Chauveau (Guy-Michel)
Chénard (Alain)
Chevallier (Daniel)
Chevément (Jean-Pierre)
Chomat (Paul)
Chouat (Didier)
Chupin (Jean-Claude)
Clert (André)
Coffieau (Michel)
Collin (Georges)
Collomb (Gérard)
Colonna (Jean-Hugues)
Combrisson (Roger)
Crépeau (Michel)
Mme Cresson (Edith)
Darioot (Louis)
Deboux (Marcel)
Delebarre (Michel)
Delebedde (André)
Derosier (Bernard)
Deschamps (Bernard)
Deschaux-Beaume (Frédéric)

Dessein (Jean-Claude)
Destrade (Jean-Pierre)
Dhaille (Paul)
Douyère (Raymond)
Drouin (René)
Ducoloné (Guy)
Mme Dufoix (Georgina)
Dumas (Roland)
Dumont (Jean-Louis)
Durieux (Jean-Paul)
Durrupt (Job)
Emmanueli (Henri)
Évin (Claude)
Fabius (Laurent)
Faugaret (Alain)
Fiszbir (Henri)
Fiterman (Charles)
Fleury (Jacques)
Florian (Roland)
Forgues (Pierre)
Fourré (Jean-Pierre)
Mme Frachon (Martine)
Franceschi (Joseph)
Frêche (Georges)
Fuchs (Gérard)
Garmendia (Pierre)
Mme Gaspard (Françoise)
Gayssot (Jean-Claude)
Germon (Claude)
Giard (Jean)
Giovannelli (Jean)
Mme Goerriot (Colette)
Gourmelon (Joseph)
Goux (Christian)
Gouze (Hubert)
Gremetz (Maxime)
Grimont (Jean)
Guyard (Jacques)
Hage (Georges)

Hemier (Guy)
Hemu (Charles)
Hervé (Edmond)
Hervé (Michel)
Hoarau (Elie)
Mme Hoffmann (Jacqueline)
Huguet (Roland)
Mme Jacq (Marie)
Mme Jacquaint (Muguette)
Jalton (Frédéric)
Janetti (Maurice)
Jarosz (Jean)
Jospin (Lionel)
Josselin (Charles)
Joumet (Alain)
Joxe (Pierre)
Kucheida (Jean-Pierre)
Labarrère (André)
Laborde (Jean)
Lacombe (Jean)
Laignel (André)
Lajoinie (André)
Mme Lalumière (Catherine)
Lambert (Jérôme)
Lambert (Michel)
Lang (Jack)
Laurain (Jean)
Laurisergues (Christian)
Lavédrine (Jacques)
Le Baill (Georges)
Mme Lecuir (Marie-France)
Le Deaut (Jean-Yves)
Ledrae (André)
Le Drian (Jean-Yves)
Le Foll (Robert)
Lefranc (Bernard)
Le Garrec (Jean)
Lejeune (André)
Le Meur (Daniel)
Le Moine (Georges)
Lengagne (Guy)
Leonetti (Jean-Jacques)
Le Pensec (Louis)
Mme Leroux (Ginette)
Leroy (Roland)
Loncle (François)

Louis-Joseph-Dogué (Maurice)
Mahéas (Jacques)
Malandain (Guy)
Malvy (Martin)
Marchais (Georges)
Marchand (Philippe)
Margnes (Michel)
Mas (Roger)
Mauroy (Pierre)
Mellick (Jacques)
Menga (Joseph)
Mercieca (Paul)
Mermaz (Louis)
Métais (Pierre)
Metzinger (Charles)
Mexandeu (Louis)
Michel (Claude)
Michel (Henri)
Michel (Jean-Pierre)
Mitterrand (Gilbert)
Montdargent (Robert)
Mme Mora (Christiane)
Moulinet (Louis)
Moutoussamy (Ernest)
Nallet (Henri)
Nauiez (Jean)
Mme Neiertz (Véronique)
Mme Nevoux (Paulette)
Nucci (Christian)
Oehler (Jean)
Ortel (Pierre)
Mme Osselin (Jacqueline)
Patriat (François)
Pénicaud (Jean-Pierre)
Pesce (Rodolphe)
Peuziat (Jean)
Peyret (Michel)
Pezet (Michel)
Pierret (Christian)
Pinçon (André)
Pistre (Charles)
Poperen (Jean)
Porelli (Vincent)
Portheault (Jean-Claude)
Pourchon (Maurice)
Prat (Henri)

Proveux (Jean)
Puaud (Philippe)
Queyranne (Jean-Jack)
Quilès (Paul)
Ravassard (Noël)
Reyssier (Jean)
Richard (Alain)
Rigal (Jean)
Rigout (Marcel)
Rimbault (Jacques)
Rocard (Michel)
Rodet (Alain)
Roger-Machart (Jacques)
Mme Roudy (Yvette)
Roux (Jacques)
Saint-Pierre (Dominique)
Sainte-Marie (Michel)
Sanmarco (Philippe)
Santrout (Jacques)
Sapin (Michel)
Sarre (Georges)
Schreiner (Bernard)
Schwartzenberg (Roger-Gérard)
Mme Sicard (Odile)
Siffre (Jacques)
Souchon (René)
Mme Soum (Renée)
Mme Stievenard (Gisèle)
Stim (Olivier)
Strauss-Kahn (Dominique)
Mme Sublet (Marie-Joséphine)
Sueur (Jean-Pierre)
Tavernier (Yves)
Théaudin (Clément)
Mme Toutain (Ghislaine)
Mme Trautmann (Catherine)
Vadepied (Guy)
Vauzelle (Michel)
Vergès (Paul)
Vivien (Alain)
Wacheux (Marcel)
Welzer (Gérard)
Worms (Jean-Pierre)
Zuccarelli (Émile)

Ont délégué leur droit de vote :

(Application de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1958)

MM. Ansart (Gustave) à M. Ducoloné (Guy).
Asensi (François) à Mme Jacquaint (Muguette).
Auchédé (Rémy) à M. Reysnier (Jean).
Ayrault (Jean-Marc) à Mme Lalumière (Catherine).
Badet (Jacques) à M. Laurain (Jean).
Barailla (Régis) à Mme Lecuir (Marie-France).
Bardin (Bernard) à M. Lédrae (André).
Bernard (Pierre) à M. Loncle (François).
Besson (Louis) à M. Mahéas (Jacques).
Bonnet (Alain) à M. Zuccarelli (Emile).
Borel (André) à M. Berson (Michel).
Borrel (Robert) à M. Fuchs (Gérard).
Boucheron (Jean-Michel) (Charente) à M. Mauroy (Pierre).
Boucheron (Jean-Michel) (Ille-et-Vilaine) à M. Mexandeu (Louis).
Brune (Alain) à M. Michel (Jean-Pierre).

- Mme Cacheux (Denise) à M. Le Baill (Georges).
 MM. Cambolive (Jacques) à M. Lambert (Jérôme).
 Carraz (Roland) à M. Oehler (Jean).
 Castor (Elie) à M. Michel (Claude).
 Cesaire (Aimé) à M. Michel (Henri).
 Chanfrault (Guy) à M. Lengage (Guy).
 Chomat (Paul) à M. Peyret (Michel).
 Clert (André) à M. Lejeune (André).
 Coffineau (Michel) à Mme Mora (Christiane).
 Colin (Georges) à M. Nallet (Henri).
 Combrisson (Roger) à M. Mercieca (Paul).
 Crépeau (Michel) à M. Schwartzberg (Roger-Gérard).
 Mme Cresson (Edith) à M. Moulinet (Louis).
 MM. Darinot (Louis) à M. Laborde (Jean).
 Derosier (Bernard) à M. Goux (Christian).
 Destrade (Jean-Pierre) à Mme Neiertz (Véronique).
 Drouin (René) à Mme Nevoux (Paulette).
 Mme Dufoix (Georgina) à M. Sarre (Georges).
 MM. Dumas (Roland) à M. Germon (Claude).
 Dumont (Jean-Louis) à M. Marchand (Philippe).
 Durieux (Jean-Paul) à M. Pesce (Rodolphe).
 Emmanuelli (Henri) à M. Peuziat (Jean).
 Fabius (Laurent) à M. Bartolone (Claude).
 Faugaret (Alain) à M. Lavédrine (Jacques).
 Fiszbín (Henri) à M. Proveux (Jean).
 Fiterman (Charles) à M. Barthe (Jean-Jacques).
 Forgues (Pierre) à M. Ravassard (Noël).
 Fourné (Jean-Pierre) à M. Evín (Claude).
 Fréche (Georges) à M. Patriat (François).
 Garmendia (Pierre) à M. Laurissegues (Christian).
 Gaysot (Jean-Claude) à M. Lajoinie (André).
 Gourmelon (Joseph) à M. Métais (Pierre).
 Gouze (Hubert) à Mme Soum (Renée).
 Gremetz (Maxime) à M. Montdargent (Robert).
 Guyard (Jacques) à M. Borel (André).
 Henu (Charles) à M. Poperen (Jean).
 Hervé (Edmond) à M. Le Déaut (Jean-Yves).
 Hervé (Michel) à M. Strauss-Kahn (Dominique).
 Mme Hoffmann (Jacqueline) à M. Bocquet (Alain).
 MM. Jaiton (Frédéric) à Mme Sublet (Marie-Joséphe).
 Jarosz (Jean) à Mme Gœuriot (Colette).
 Jospin (Lionel) à Mme Stiévenard (Gisèle).
 Journet (Alain) à M. Théaudin (Clément).
 Joux (Pierre) à Mme Roudy (Yvette).
 Kucheida (Jean-Pierre) à M. Giovannelli (Jean).
 Labarrère (André) à Mme Toutain (Ghislaine).
 Lacombe (Jean) à M. Adéyah-Pœuf (Maurice).
 Laignel (André) à M. Auroux (Jean).
 Lambert (Michel) à Mme Avice (Edwige).
 Lang (Jack) à M. Dessein (Jean-Claude).
 Lavédrine (Jacques) à M. Cathala (Laurent).
 Le Drian (Jean-Yves) à M. Sueur (Jean-Pierre).
 Le Foll (Robert) à M. Balligand (Jean-Pierre).
 Lefranc (Bernard) à Mme Sicard (Odile).
 Le Garrec (Jean) à M. Anciant (Jean).
 Lemoine (Georges) à M. Chénard (Alain).
 Leonetti (Jean-Jacques) à M. Beaufrils (Jean).
 Mme Leroux (Ginette) à M. Belorgey (Jean-Michel).
 MM. Louis-Joseph-Dogué (Maurice) à M. Billardon (André).
 Malandain (Guy) à M. Wacheux (Marcel).
 Malvy (Martin) à M. Billon (Alain).
 Marchais (Georges) à M. Hage (Georges).
 Mas (Roger) à M. Carcelet (Michel).
 Mellick (Jacques) à M. Bockel (Jean-Marie).
 Menga (Joseph) à M. Bonnemaison (Gilbert).
 Mermaz (Louis) à Mme Bouchardeau (Huguette).
 Metzinger (Charles) à M. Bérégovoy (Pierre).
 Mitterrand (Gilbert) à M. Bonrepaux (Augustin).
 Moutoussamy (Ernest) à M. Giard (Jean).
 Natiez (Jean) à M. Colonna (Jean-Hugues).
 Nucci (Christian) à M. Bellon (André).
 Ortet (Pierre) à M. Josselin (Charles).
 Mme Osselin (Jacqueline) à M. Charzat (Michel).
 MM. Pénicaud (Jean-Pierre) à M. Calmat (Alain).
 Pezet (Michel) à M. Chapuis (Robert).
 Pierret (Christian) à M. Collomb (Gérard).
 Pistre (Charles) à M. Dehoux (Marcel).
 Porelli (Vincent) à M. Le Meur (Daniel).
 Porthault (Jean-Claude) à M. Delehedde (André).
 Pourchon (Maurice) à M. Bourguignon (Pierre).
 Queyranne (Jean-Jack) à M. Sapin (Michel).
 Quilès (Paul) à M. Deschaux-Beaume (Freddy).
 Richard (Alain) à M. Dhaille (Paul).
 Rigal (Jean) à M. Saint-Pierre (Dominique).
 Rimbault (Jacques) à M. Deschamps (Bernard).
 Rocard (Michel) à M. Barrau (Alain).
 Roger-Machart (Jacques) à M. Delebarre (Michel).
 Roux (Jacques) à M. Bordu (Gérard).
 Sainte-Marie (Michel) à M. Douyère (Raymond).
 Santrot (Jacques) à M. Chupin (Jean-Claude).
 Schreiner (Bernard) à M. Durupt (Job).
 Siffre (Jacques) à M. Fleury (Jacques).
 Souchon (René) à M. Bapt (Gérard).
 Stirn (Olivier) à M. Pinçon (André).
 Tavernier (Yves) à Mme Jacq (Marie).
 Mme Trautmann (Catherine) à M. Bassinet (Philippe).
 MM. Vade pied (Guy) à Mme Frachon (Martine).
 Vauzelle (Michel) à M. Franceschi (Joseph).
 Vergès (Paul) à M. Hoarau (Elie).
 Vivien (Alain) à M. Puaud (Philippe).
 Welzer (Gérard) à M. Margnes (Michel).
 Worms (Jean-Pierre) à M. Le Pensec (Louis).

ABONNEMENTS

| EDITIONS | | FRANCE et outre-mer | ETRANGER | <p>Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. <p>Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 06 : compte rendu intégral des séances ; - 36 : questions écrites et réponses des ministres. <p>Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances. <p>Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.</p> |
|---|-----------------------------|------------------------|----------|--|
| Codes | Titres | Francs | Francs | |
| DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : | | | | |
| 03 | Compte rendu..... 1 en | 107 | 851 | |
| 33 | Questions 1 en | 107 | 853 | |
| 83 | Table compte rendu | 51 | 85 | |
| 93 | Table questions | 51 | 54 | |
| DEBATS DU SENAT : | | | | |
| 06 | Compte rendu 1 en | 98 | 534 | |
| 36 | Questions 1 en | 98 | 348 | |
| 86 | Table compte rendu | 51 | 80 | |
| 96 | Table questions | 31 | 51 | |
| DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : | | | | |
| 07 | Série ordinaire..... 1 en | 664 | 1 566 | |
| 27 | Série budgétaire 1 en | 201 | 302 | |
| DOCUMENTS DU SENAT : | | | | |
| 08 | Un en | 664 | 1 530 | |
| <p>DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 28, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15</p> <p>Téléphones : Renseignements : (1) 45-75-82-31 Administration : (1) 45-78-81-39</p> <p>TELEX : 201176 F DIRJD-PARIS</p> | | | | |
| <p>En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.</p> | | | | |
| <p>Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.</p> | | | | |

Prix du numéro : 3 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)